

La lettre du Boiron

N° 6 – Mars 2011

Editorial

Le projet du Boiron de Morges entre cette année dans sa deuxième phase, une nouvelle convention ayant été signée avec l'Office fédéral de l'agriculture pour la période 2011 - 2016.

Les résultats obtenus depuis 6 ans sont encourageants. Grâce aux efforts d'une majorité d'agriculteurs, soutenus financièrement par la Confédération et le canton, la qualité des eaux du Boiron s'est nettement améliorée. Les concentrations en produits phytosanitaires, herbicides principalement, ont nettement diminué, et la diversité biologique a pu se restaurer sur une grande partie du tracé du cours d'eau.

Je tiens à souligner que ce projet s'inscrit dans une démarche globale de lutte contre les micropolluants, dans laquelle mon département est fortement impliqué. Un crédit cadre de près de 2 millions de francs voté en 2010 lui donne notamment les moyens d'élaborer un plan cantonal destiné à identifier, prioriser et planifier les actions nécessaires dans les stations d'épuration. Je suis fier que le canton de Vaud, au travers de ce projet Boiron, joue une fois de plus un rôle de premier plan dans ce domaine.

Je remercie tous les partenaires engagés dans ce projet et suis intimement persuadée que leur engagement renouvelé permettra de parvenir à une restauration durable du Boiron.

Jacqueline de Quattro
Conseillère d'Etat

Bilan et perspectives

Plusieurs modifications ont été apportées au projet au début de cette deuxième phase :

- le périmètre a été étendu à l'ensemble du bassin versant ; il compte ainsi 300 ha supplémentaires dans les communes de Ballens et Apples ;
- le catalogue de mesures a été élargi et certaines incitations financières renforcées en vue de favoriser les mesures les plus efficaces et de cibler les parcelles où les risques de transfert d'herbicides dans les eaux sont particulièrement élevés. Une carte des parcelles à risque a été réalisée à cet effet.

Sept agriculteurs qui avaient participé à la première phase du

projet ont renoncé à s'inscrire pour la seconde, la plupart d'entre eux cultivant peu de parcelles dans le bassin versant. Les séances d'information organisées en 2010 ont par contre incité dix nouveaux agriculteurs à rejoindre le projet.

Au début 2011, le nombre de participants passe ainsi de 59 à 62 (+ 5%). Les surfaces sous contrat dépassent désormais 850 ha, soit une progression de 24% !

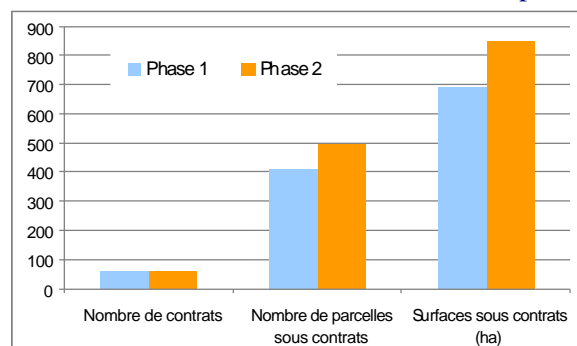
Le tableau ci-dessous donne le détail des mesures à la parcelle et de leur évolution entre 2010 et 2011. Il apparaît que les mesures les plus prometteuses (suppression des herbicides, bandes herbeuses) sont aussi celles qui connaissent la plus forte progres-

sion. Il est particulièrement réjouissant de constater les efforts consentis par les viticulteurs qui investissent dans des machines permettant de renoncer aux herbicides (rouleau brésilien, intercep). Grâce à cela, près de 20 ha de cultures spéciales seront cultivés sans herbicides, dont près de la moitié sur des parcelles à risque très élevé.

S'agissant des nouvelles mesures, on

constate également un fort engouement pour les prairies permanentes, toutes implantées dans des zones à risque très élevé.

Globalement, la réponse des agriculteurs est donc très positive et devrait avoir un effet significatif sur la qualité des eaux.



Mesures	Phase 1	Phase 2	Evolution
	ha	ha	
Substitution produits arbo-viti	148	166	12%
Substitution produits grandes cultures	936	1062	13%
Semis croisés céréales	146	192	31%
Suppression herbicide grandes cultures	32	52	62%
Suppression passages de traitement	80	192	141%
Suppression herbicide arbo-viti	6	19	248%
Bande herbeuse	1	4	270%
Réduction herbicide arbo-viti (nouveau)	0	2	
Prairie permanente (nouveau)	0	23	

Evolution de la qualité des eaux

Les eaux du Boiron font l'objet d'un suivi régulier et approfondi par le Service des eaux, sols et assainissement.

L'augmentation des concentrations en produits phytosanitaires constatée en 2009 a eu une incidence sur la qualité biologique du cours d'eau en 2010. Les groupes d'invertébrés les plus sensibles sont en effet pratiquement absents dans toutes les

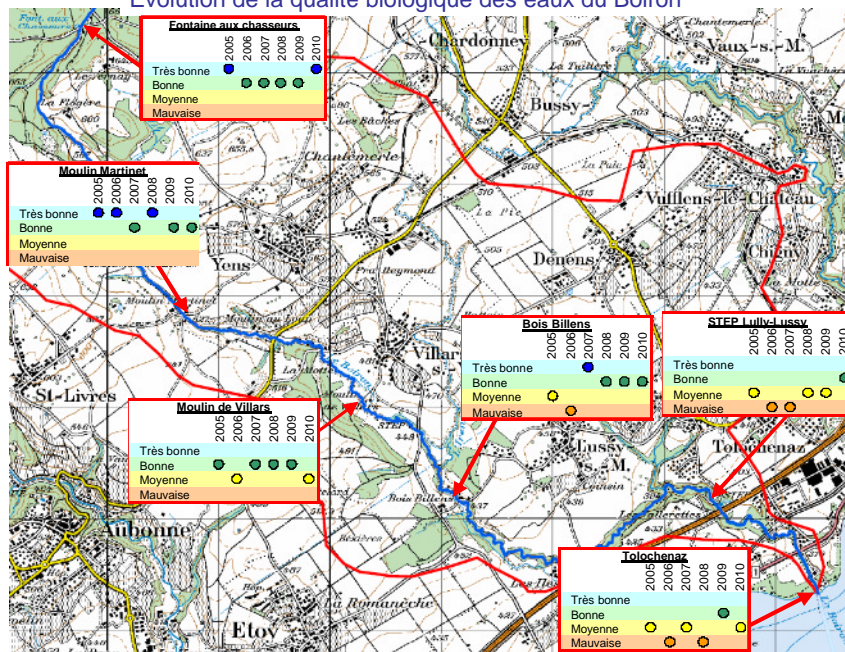
stations où ils étaient habituelle-

globalement stable, avec une amélioration à la Fontaine-aux-Chasseurs et à la STEP de Lully-Lussy et une détérioration au Moulin de Villars et à Tolochenaz.

Les concentrations en produits phytosanitaires diminuent à nouveau, après les mauvais résultats obtenus en 2009.

A Tolochenaz, elles retrouvent le niveau le plus bas observé depuis le début du projet, ce qui est un constat positif au début de cette deuxième phase.

Évolution de la qualité biologique des eaux du Boiron



ment présents. La note attribuée à chaque site demeure toutefois

globalement stable, avec une

Modification de la station de lavage de Denens

La station de lavage des pulvérisateurs agricoles de Denens a été modifiée cet hiver, afin d'améliorer son attractivité pour les utilisateurs et d'accroître l'efficacité du traitement des eaux de lavage.

La filière de traitement par floculation filtration et passage sur charbon actif avant rejet dans le collecteur d'eaux usées a été abandonnée, en raison de son coût élevé (CHF 150/m³) et de son efficacité inférieure aux attentes (en moyenne 80%).

Un bassin en béton d'une centaine de m² a été construit cet hiver. Il est couvert par un tunnel de type horticole et rempli d'un substrat constitué d'un mélange de terre, de paille et de compost. Les eaux de lavage, qui sont stockées dans la citerne de 10 m³ existante, seront traitées par aspersion sur le substrat : l'eau sera évaporée et les matières actives des produits phy-

tosanitaires détruites par la biologie du substrat. La partie de l'eau qui sera drainée dans le fond du bassin retournera dans la citerne de stockage, avant d'entamer un nouveau cycle d'épuration.

Il n'y aura plus aucun rejet d'eau dans le collecteur d'eaux usées. La totalité des produits phytosanitaires retenus dans les eaux de lavage sera ainsi détruite.



Bassin de traitement des eaux de lavage : vue générale du substrat et des asperseurs

De telles installations existent déjà dans les pays nordiques, où elles ont été mises au point, et en France. Dans notre pays, c'est la première installation de cette dimension qui est construite.

D'autre part, le système des jets, remis aux utilisateurs par les greffes municipaux, a été abandonné. Chaque agriculteur des 6 communes concernées a désormais un code d'accès, qu'il doit introduire sur le tableau de commande de l'installation pour libérer l'utilisation du kärcher pendant un temps prédéfini.

Cette modification vise à rendre l'utilisation de la station plus souple et répond à l'objectif de mieux connaître les volumes d'eaux utilisés. Ce critère entre en effet dans la nouvelle clé de répartition des frais d'exploitation entre les communes.

Par ailleurs, des installations individuelles ou collectives de lavage (pour 2 ou 3 domaines) seront construites cette année dans la partie ouest du bassin-versant du Boiron. Elles permettront d'acquérir de l'expérience avant de proposer cette mesure à toutes les exploitations intéressées.